

## **COMMUNIQUE**

Le conseil municipal s'est réuni le 27 août 2009 et a délibéré sur les affaires suivantes :

### En voirie

- . Les travaux de création de la bâche d'incendie de la Socraie vont débiter prochainement. L'entreprise HARDOUIN a été retenue sur la base d'un devis de 22 480,40 €HT.
- . Un supplément de travaux de voirie 2009 sera effectué rue des Granges Asnières pour 1100 € par l'entreprise A.T.P.
- . Une parcelle en friche à l'intérieur du quartier de la Socraie est manifestement abandonnée. Une procédure de déclaration est engagée auprès des services de l'Etat.

### En bâtiments

. Des travaux de remise aux normes électriques seront réalisés par l'entreprise MONSSU pour 3 400 € dans les locaux de l'ancien presbytère. Ils permettront de mettre à disposition du « Syndicat de Pays » les locaux nécessaires à l'exposition des artistes organisée dans le cadre de la « Semaine Enchantée » sur les sites de Doué-la-Fontaine, Montreuil Bellay, Saumur et Fontevraud l'Abbaye du 12 au 20 septembre 2009.

Des travaux plus importants y seront engagés sur la base d'un avant-projet réalisé par M. FEVRE, architecte. Des demandes de subventions seront adressées à la Région et au Département et plus particulièrement à la Fondation du Patrimoine qui accepte de participer à cette opération. Il est à rappeler l'existence d'une chambre remarquablement lambrissée datant du 18<sup>e</sup> Siècle.

. Concernant les écoles, les travaux d'électricité (remise aux normes) sont terminés, ceux de la nouvelle garderie aussi. Tout sera en état de fonctionnement dès la rentrée.

### En urbanisme

. Le conseil municipal a instauré un Droit de Prémption Urbain sur l'ensemble des parcelles et immeubles compris en zone U et NA du Plan d'Occupation des Sols.

. De plus, il transfère la compétence du D.P.U sur la zone UY et NAY au profit de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement. En effet, celle-ci dispose de la compétence économique depuis janvier 2001 mais ne disposait pas de cet outil qu'est le Droit de Prémption.

. Concernant l'étude du Plan Local d'Urbanisme, la prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le 21 octobre.

. Le conseil municipal ne donne pas suite à une proposition de l'Etat, de vendre à la commune, la parcelle du « chêne vert » située à l'extrémité ouest du parc du Logis Bourbon. Des travaux trop importants seraient nécessaires pour donner un usage à cette parcelle.

### Tourisme

La mise en tourisme des « villes et villages remarquables de l'Anjou » portée par le Comité Départemental du Tourisme est un atout majeur pour Fontevraud l'Abbaye. L'étude d'un label est nécessaire.

Si celui de « Petite Cité de Caractère » ne peut être obtenu qu'après la mise en place d'une ZPPAUP, il peut être envisagé de porter à l'étude celui de « Plus Beau Village de France ».

### Distributeur de billets

Il sera probablement envisagé le déplacement du DAB de la banque postale vers un autre point que celui, actuel, de la mairie. Une étude est en cours.